

SÉANCE DU 30 JANVIER 2018 À 19 h 00

L'an deux mille dix-huit, le trente du mois de janvier à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 24 janvier 2018 et sous la présidence de monsieur le maire.

Sont présents MM et Mmes : Bernard LOUIS – Éliane LAFAYE – Michel FOUILLEUX – Isabelle DÉPREUX – Éric TARTAVEL – Cathy GARCIA ÉBOLI – Jean TISSOT – Virginie COUCHOUD – Jean COLIN – Sylvie LE PRADO – Nathalie POINGT – Christian GIRARDET – Véronique GRILLET – Olivier LAURENT – Géraldine GUINAND

Absents excusés : Émilie BUTHION – Richard VALAT

Absent : Brice SAINVOIRIN

Secrétaire pour la séance : Olivier LAURENT

DÉLIBÉRATION N° 2018-001**PARTICIPATION FINANCIÈRE DU SISLS (SYNDICAT INTERCOMMUNAL SPORTS ET LOISIRS DE LA SÈVENNE) À L'ASSISTANCE TECHNIQUE DU SERVICE INFORMATIQUE DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION**

Monsieur le maire rappelle que, dans le cadre du schéma de mutualisation des services adopté en 2016 par ViennAgglo, devenue Vienne Condrieu Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2018, il avait été proposé aux communes la signature d'une convention permettant de bénéficier de l'ingénierie du service de l'intercommunalité en matière d'informatique, de systèmes d'information et de téléphonie. Pour les communes signataires, le service SIT (Systèmes d'Information et Télécommunication) assure, sous leur contrôle, la maîtrise d'ouvrage complète de leurs systèmes d'information et de téléphonie (conception de l'architecture et administration du réseau), la maintenance de leurs postes et le suivi des logiciels.

La commune de Villette-de-Vienne avait signé cette convention en mars 2016 pour une durée de 5 ans renouvelable. Cette convention définit avec précision les engagements de chacune des deux parties et fait l'objet d'une facture forfaitaire annuelle d'un montant de 3 755,00 € pour l'année 2017, calculée en fonction de la taille du parc de la commune et des coûts de gestion de chaque matériel.

Le matériel informatique du SISLS, Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne, (2 ordinateurs) avait été intégré dans le parc informatique de la commune permettant donc au syndicat de pouvoir bénéficier de la prestation du service SIT.

Pour l'année 2017, la commune a réglé, en date du 30 novembre 2017, à Vienne Condrieu Agglomération, le montant global dû dans le cadre de cette convention : 3 755,00 €. Par conséquent, il est proposé que le syndicat reverse à la commune la somme de 440,00 € représentant le coût associé à ses 2 ordinateurs (220,00 €/machine).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- demande au SISLS la participation de 440,00 € représentant le coût de gestion pour Vienne Condrieu Agglomération de ses 2 ordinateurs (220,00 €/machine) intégrés dans le parc informatique de la commune permettant au syndicat de pouvoir bénéficier de la prestation du service SIT ;
- autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° 2018-002**MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE : TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU CHAUFFAGE DE LA SALLE POLYVALENTE : LOT N°1 SIGNATURE D'UN AVENANT AVEC LA SOCIÉTÉ RABY**

Monsieur le maire soumet au conseil municipal un projet d'avenant concernant le marché à procédure adaptée : Travaux de remplacement du chauffage de la salle polyvalente.

Concernant le lot n°1 : chauffage, ce marché avait été attribué à la société RABY SAS.

Cet avenant porte sur le rajout d'un indicateur de débit sur la tuyauterie du générateur gaz. En effet, la salle étant très sollicitée par la commune et les associations, dans un souci d'économie d'énergie, cet indicateur permettra de connaître, de suivre et de gérer au mieux la consommation de gaz.

La société RABY SAS propose le devis suivant les montants ci-dessous :

	Montant HT
Consignation et purge du réseau gaz	63,00 €
Rajout de l'indicateur de débit gaz sur tuyauterie du générateur gaz	1 107,61 €
Test d'étanchéité et remise en gaz	189,00 €
TOTAL HT	1 359,61 €

Montant initial du marché :

77 803,41 € HT

Nouveau montant du marché :

79 163,02 € HT,

représentant une augmentation de : 1,75 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- valide l'avenant n°1 au marché « Travaux de remplacement du chauffage de la salle polyvalente », présenté par la société RABY SAS, lot n°1 « Chauffage », d'un montant total de 1 359,61 € HT représentant l'installation d'un indicateur de débit sur la tuyauterie du générateur gaz ;
- autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voté à la majorité : 2 abstentions - 13 voix pour

Concernant ce marché, monsieur Jean TISSOT, conseiller municipal, souhaite connaître le coût total de tous les travaux. Un état de toutes les dépenses sera établi et transmis à tous les élus.

DÉLIBÉRATION N° 2018-003**ATTRIBUTION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE AU PERSONNEL COMMUNAL : MÉDAILLÉS D'HONNEUR DU TRAVAIL**

Monsieur le maire explique que compte tenu de leur ancienneté dans la fonction publique, 4 agents de la commune, mesdames Jacqueline BUENDIA, Ghislaine BRIGNONE, Laurence JARRIN et monsieur Emmanuel BUTHION, ont pu obtenir une médaille du travail : la médaille d'honneur communale.

En effet, la médaille d'Honneur Régionale Départementale et Communale récompense les personnes, fonctionnaires ou élus, qui ont manifesté une réelle compétence professionnelle et un dévouement constant au service des régions, départements et communes et de leurs établissements publics.

La Médaille d'Honneur Régionale Départementale et Communale comprend 3 échelons correspondant à l'ancienneté :

- Argent : 20 ans,
- Vermeil : 30 ans,
- Or : 35 ans.

Mesdames Jacqueline BUENDIA et Ghislaine BRIGNONE, monsieur Emmanuel BUTHION ont obtenu la médaille des 20 ans. Madame Laurence JARRIN a obtenu la médaille des 35 ans.

Parmi les prestations sociales accordées aux agents, le COS (Comité des Œuvres sociales de l'Isère) auquel adhère la commune de Villette-de-Vienne, verse une prime aux médaillés d'honneur du travail :

- 340,00 € : médaille d'or (35 ans d'ancienneté dans la fonction publique territoriale),
- 205,00 € : médaille d'argent (20 ans d'ancienneté dans la fonction publique territoriale).

Monsieur le maire propose que la commune verse également aux agents médaillés une prime exceptionnelle, identique au montant qui leur est accordé par le COS de l'Isère :

Agents médaillés d'honneur du travail	Montant prime versée par la commune
Jacqueline BUENDIA	205,00 €
Ghislaine BRIGNONE	205,00 €
Laurence JARRIN	340,00 €
Emmanuel BUTHION	205,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide l'attribution d'une prime exceptionnelle aux agents médaillés d'honneur du travail suivant les montants ci-dessus mentionnés ;
- autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° 2018-004

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUX COMMISSIONS THÉMATIQUES DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION

Monsieur le maire explique que la fusion entre ViennAgglo et la Communauté de Communes de la Région de Condrieu (CCRC), avec l'intégration de la commune de Meyssiez, est effective depuis le 1^{er} janvier 2018.

Par conséquent, il est nécessaire de procéder à la désignation des délégués qui représenteront la commune de Villette-de-Vienne aux différentes commissions thématiques de la nouvelle intercommunalité : Vienne Condrieu Agglomération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le tableau (annexé à la présente délibération) relatif à la désignation des délégués de la commune aux différentes commissions thématiques de Vienne Condrieu Agglomération ;
- autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la nouvelle intercommunalité compte 30 communes et une population d'environ 90 000 habitants.

La Communauté de Communes de la Région de Condrieu détenait la compétence jeunesse. À l'avenir, il est prévu que Vienne Condrieu Agglomération se dote également de cette compétence.

La composition des commissions n'étant pas figée, monsieur le maire rappelle que tous les élus peuvent, une fois par an, en changer.

QUESTIONNAIRES DIVERSES

🔗 Commissions communales

Conformément à ce qui avait été décidé au conseil municipal du 28 novembre 2017, monsieur le maire propose de revoir la composition des commissions communales d'autant plus que certaines d'entre elles doivent, dans tous les cas, être revues compte tenu de la démission de monsieur Christophe FOURNIER. Par conséquent, les commissions sont reprises une par une et éventuellement modifiées par le retrait ou l'ajout de nouveaux élus.

Monsieur Olivier LAURENT, conseiller municipal, souhaite savoir s'il était prévu de renommer des conseillers délégués suite à la démission de 2 conseillers délégués (dont Christophe FOURNIER qui a également démissionné du conseil municipal). Monsieur le maire répond qu'il n'y aura pas de nomination de nouveaux conseillers délégués et qu'il ne prendra aucun nouvel arrêté de délégation. Il ne reste qu'un seul conseiller délégué, celui de l'environnement. Olivier LAURENT mentionne que cette situation ne reflète pas nécessairement les investissements respectifs des différents élus dans la vie communale.

Monsieur Olivier LAURENT suggère de créer une commission communale *transports* à l'image de celle de Vienne Condrieu Agglomération mais avec les problématiques du transport sur la commune de Villette-de-Vienne et même éventuellement sur la vallée de la Sévenne. Par exemple, la thématique des transports assurés par les parents aux activités péri-scolaires des jours d'école ou du mercredi pourrait y être abordée. La commission *transports* est créée et les élus proposent de contacter les communes voisines pour mener cette réflexion.

Le tableau des nouvelles commissions est joint à ce présent compte-rendu.

🔗 Sécurité sortie chemin des Vignes

Monsieur le maire indique que les riverains du chemin des Vignes ont adressé à la commune un courrier de remerciements.

En effet, ces derniers avaient été reçus en mairie en présence des services du conseil départemental de l'Isère afin d'aborder les problèmes de sécurité de la sortie du chemin des Vignes sur la route de Marennes, départementale n° 123, compte tenu de la vitesse excessive des automobilistes circulant sur cette voie. Le conseil départemental de l'Isère tiendra la mairie informée des suites de cet entretien et des solutions préconisées pour lutter contre ces incivilités routières.

Monsieur Olivier LAURENT rappelle qu'il avait également signalé un autre point dangereux : la sortie du parking de la salle polyvalente sur la route départementale n° 36. Il mentionne aussi que la question des aménagements du rond-point à l'intersection de la RD 123 et de la RD 36, précédemment évoquée elle-aussi, pourrait être abordée avec le conseil départemental.

🔗 Commerce

Monsieur le maire a reçu la nouvelle propriétaire du bar restaurant *la Sévenne*. En effet, ce commerce était en vente depuis quelques mois. La réouverture est prévue pour fin février 2018.

Dans le cadre du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce), la nouvelle propriétaire a fait une demande de subvention auprès de Vienne Condrieu Agglomération, pour le financement de travaux relatifs à : la sécurité, la maîtrise de l'énergie, l'enseigne. Le montant des travaux s'élève à 5 927,48 €. La subvention totale pourrait être de : 3 249,44 €, dont 889,12 € pour la part communale. Le comité de pilotage de Vienne Condrieu Agglomération instruit le dossier et tiendra la mairie informée des suites réservées à cette demande de subvention et du montant attribué. En cas de réponse positive, le conseil municipal sera amené à délibérer sur la part communale de cette subvention.

🔗 Budget Vienne Condrieu Agglomération

Suite à la création au 1^{er} janvier 2018 de Vienne Condrieu Agglomération, conformément à la loi, le budget de la nouvelle intercommunalité a été voté lors du conseil communautaire du 11 janvier 2018. Le document relatif à ce budget d'un montant total de 114 342 700,00 € (investissement et fonctionnement) est en mairie à la disposition de tous les élus.

🔗 Courrier info Vienne Condrieu Agglomération

Conformément à la réglementation en vigueur, les services de Vienne Condrieu Agglomération nous ont fait parvenir le protocole mis en place à la crèche de Villette-de-Vienne pour la mise en sûreté des enfants et du personnel en cas de risque d'attentat ou d'intrusion extérieure.

🔗 Travaux ruissellement chemin de la Forêt

Ces travaux dont le coût avoisine les 100 000,00 € devraient être exécutés en 2019 et entièrement financés par Vienne Condrieu Agglomération. Les études ont été réalisées par le syndicat Rivières des 4 vallées.

🔗 Demandes de subventions

Des demandes de subventions ont été réceptionnées en mairie. Elles seront étudiées par la commission associations.

🔗 PC (Permis de Construire) et DP (Déclaration Préalable)

- DP refusée : chemin du Molaret : construction d'une piscine
- DP accordée : chemin du Molaret : construction d'une piscine
- DP accordée : chemin du Colombier
- DP accordée : chemin des Dames : détachement de 2 lots à bâtir
- DP accordée : route de Chuzelles : construction d'un abri de jardin
- DP refusée : chemin des Vignes : construction d'un abri pour camping-car
- DP accordée : impasse du Bichet : construction d'une piscine

Monsieur le maire explique qu'il y a toujours le problème des terrains situés en zone glissement de terrain faible G1 et G1n qui empêche maintenant toute nouvelle construction (infiltration des eaux interdite sur ces zones). La zone G1n interdit également l'infiltration des eaux usées et pluviales. Monsieur le maire continue d'échanger avec le service du droit des sols de Vienne Condrieu Agglomération concernant ce zonage particulier puisqu'apparemment Villette-de-Vienne serait la seule commune concernée sur le pays viennois par la zone G1n.

🔗 Conférence territoriale

Monsieur le maire et monsieur Michel FOUILLEUX vont participer à la prochaine conférence territoriale prévue le 13 février 2018. Pour rappel, la demande de subvention pour les travaux relatifs au remplacement du chauffage de la salle polyvalente a été inscrite sur la dotation territoriale année 2020.

Lors de cette conférence, la commune devra également préciser que les travaux relatifs à la mise en accessibilité de la salle polyvalente et du château ne seront pas exécutés. Des subventions avaient été accordées pour financer en partie ces travaux. Par conséquent, ces montants de subvention non utilisés par la commune peuvent être réintégrés dans le budget global de la dotation territoriale et être réaffectés.

🔗 Départ du trésorier

Monsieur Alain SCHMITT actuel trésorier de la commune va quitter ses fonctions au sein de la trésorerie de Vienne Agglomération. Nous devrions bientôt connaître son successeur.

🔗 FCS (Football Club de la Sévenne)

Monsieur le maire rappelle que monsieur Philippe MOREL a démissionné de sa fonction de président du FCS. Un courrier lui a été adressé pour le remercier de ses vingt années d'engagement associatif et sportif auprès de nos jeunes.

🔗 Courriers divers

Monsieur le maire liste divers courriers reçus en mairie :

- **CITEE** : CIToyen et Environnement relatif à la réalisation de l'échangeur sur la commune de Reventin Vaugris
- **Conseil départementale de l'Isère** : invitation à une conférence territoriale des solidarités : vendredi 2 mars 2018 à 14h30 à Assieu.
- **Préfecture de Grenoble** : informations relatives aux chantiers de travaux publics se déroulant dans les zones d'exposition à des risques technologiques, zone PPI, de la commune.
- **SPMR** : Société du Pipeline Méditerranée – Rhône : information relative aux précautions à prendre lors des travaux à proximité des canalisations de transports d'hydrocarbures.
- **RTE** : travaux d'élagage et d'abattage nécessaires à l'entretien des lignes électriques : travaux réalisés sur la commune du 15 janvier au 15 avril 2018.

🔗 Free

Monsieur le maire explique que la société Free a sollicité un rendez-vous pour l'implantation éventuelle d'une antenne sur la commune.

🔗 PPRT

Concernant l'élaboration du PPRT, monsieur le maire indique qu'un rendez-vous a été fixé le jeudi 8 février 2018 en sous-préfecture de Vienne. Une réunion publique a été programmée le mardi 27 février 2018 à 18h00 à la salle polyvalente de Villette-de-Vienne avec les communes de Serpaize et Luzinay.

🔗 **Comptes rendus Vienne Condrieu Agglomération**

Tous les comptes rendus de bureaux et de conseils communautaires sont à la disposition des élus auprès du secrétariat de la mairie.

🔗 **Plan Local d'Urbanisme**

Suite à la réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, monsieur Julien DALLEMAGNE du cabinet Latitude UEP prépare le dossier définitif pour validation par Vienne Condrieu Agglomération. Une fois validé, le PLU s'appliquera même s'il y a des recours engagés.

🔗 **Vente du terrain rue Neuve**

L'annonce de la vente aux enchères de ce terrain communal est en ligne depuis la semaine dernière sur le site <https://www.immobilier.notaires.fr>. Dans un souci de transparence, un courrier annonçant cette vente sera adressé aux riverains les plus proches. Une distribution sera également faite à toute la population villettoise. Pour plus de renseignements les personnes intéressées devront contacter le notaire de la commune, maître Olivier MOINE.

🔗 **Central téléphonique**

Monsieur Olivier LAURENT indique que le central téléphonique de la commune (standard + postes téléphoniques) a été changé ce jour. Tout le matériel a été acheté et non plus loué comme c'était le cas auparavant.

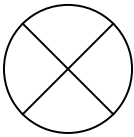
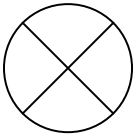
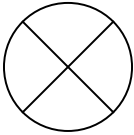
🔗 **Photocopieur école**

Comme convenu avec les élus lors du dernier conseil municipal, un échange de photocopieur a été effectué : le photocopieur de l'école a été échangé avec l'un des photocopieurs couleur de la mairie. Cependant, ce dernier ne dispose pas de la possibilité de photocopier ou d'imprimer des formats A3, ce qui n'a pas convenu aux enseignants alors que monsieur Olivier LAURENT avait bien insisté sur ce point. Monsieur Olivier LAURENT soumet aux élus la possibilité de mettre à disposition de l'école le photocopieur de la mairie qui est hors contrat Rex Rotary et qui est utilisé occasionnellement par les associations. Après discussion, le conseil municipal se met d'accord pour la mise à disposition de ce deuxième photocopieur, avec néanmoins l'exigence suivante : la mairie doit garder la maîtrise des consommations : toner cartouches d'encre et ramettes de papier. Il faudrait en discuter avec madame Martine GROLÉAZ et mettre en place un quota de copies : couleur, noir et blanc et A3.

Avant de lever la séance, monsieur le maire demande aux élus s'il y a des observations sur le compte rendu du conseil municipal du 28 novembre 2017 qui a été diffusé. Sans remarque, ce compte rendu est validé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 5 mars 2018 à 19h00.

Nom Prénom	Absent	Procuration	Signature	Nom Prénom	Absent	Procuration	Signature
Bernard LOUIS				Nathalie POINGT			
Éliane LAFAYE				Christian GIRARDET			
Michel FOUILLEUX				Émile BUTHION			
Isabelle DÉPREUX				Richard VALAT			
Éric TARTAVEL				Véronique GRILLET			
Cathy GARCIA-ÉBOLI				Olivier LAURENT			
Jean TISSOT				Géraldine GUINAND			
Virginie COUCHOUD				Brice SAINVOIRIN	XXXXXXXXX		
Jean COLIN							
Sylvie LE PRADO							